

Cadre réservé à l'administration	
Référence de dossier	2017/1736
Date de réception	19/06/17
Date complet	17/07/17

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux

EPCI ou commune compétente en matière de PLU	<i>Marigny-en-Orxois</i>
Nom et coordonnées de la personne à contacter	<i>M. DREVET, maire</i> <i>rue de la Mairie</i> <i>02 810 Marigny-en-Orxois</i> <i>(03) 23 70 46 71</i> communemarigny@wanadoo.fr
	<i>B. SPANNEUT, bureau d'études</i> <i>GEOGRAM</i> <i>16 rue Rayet-Lienart</i> <i>51 420 WITRY-LÈS-REIMS</i> <i>(03) 26 50 36 86</i> bureau.etudes@geogram.fr
Document concerné	<input checked="" type="checkbox"/> PLU <input type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLUi valant PLH
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Révision
Date de délibération prescrivant la procédure.	<i>06/04/2017</i>
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	<i>06/04/2017</i>
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	<i>Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 Mars 2008</i>
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Renseignements sur le territoire concerné

Nombre de communes concernées	<i>1</i>
Nombre d'habitants concernés	<i>473</i>
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	<input checked="" type="checkbox"/> SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) <input type="checkbox"/> SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : précisez <input checked="" type="checkbox"/> SCOT <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain <input type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat <input checked="" type="checkbox"/> Plan Climat Énergie Territorial <input type="checkbox"/> Parc Naturel régional <input type="checkbox"/> Autres :

Projet d'aménagement de la commune

<p>Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ? Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ? <i>Fournir le PADD du document concerné.</i></p>
<p><i>objectifs de croissance de population : augmentation en valeur absolue d'environ 103 personnes, portant la population totale à 576 habitants.</i> <i>surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation : 1,3 hectares au sein des parties actuellement urbanisées et 1,2 hectares d'extensions (en U ou AU). Aucune zone à destination principale d'activité (mixité fonctionnelle dans les zones d'habitat).</i></p>
<p>Description des différents projets prévus dans le cadre du PLU (description des projets et des zones ouvertes). <i>Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe</i></p>

Projet	Surface du terrain d'assiette	taille du projet (nombre de logements, taille de la construction...)	justification	Localisation
<i>Constructions dans les dents creuses</i>	<i>1,3 ha</i>	<i>16 logements environ</i>	<i>Densification et optimisation de l'espace existant</i>	<i>Village, Hameau des Glandons, Hameau de Villers-le-Vaste, hameau d'Écoute s'il Pleut, Hameau de Cormont, Hameau de La Voie du Châtel</i>
<i>Extensions à vocation principale d'habitat</i>	<i>1,2 ha</i>	<i>16 logements environ</i>	<i>Réponse aux potentialités de croissance</i>	<i>Dans la continuité du bâti existant : village, Hameau de Villers-le-Vaste, Hameau de Cormont, Hameau de La Voie du Châtel</i>
<i>Équipement municipal culturel éducatif et sportif multifonction</i>	<i>1 ha</i>	<i>Terrains de sports, de loisirs et de jeux et constructions connexes</i>	<i>Amélioration du service aux habitants</i>	<i>Lieu-dit « Le Pré des Saules »</i>
<i>Station d'épuration</i>	<i>7 700 m²</i>	<i>7400 m² pour la station proprement dite et 300 m² pour les canalisations d'amenée</i>	<i>Amélioration de la performance d'assainissement au niveau du village</i>	<i>200 à 300 m en amont du village</i>
<i>Parking</i>	<i>1 600 m²</i>	<i>–</i>	<i>Amélioration de la circulation routière et diminution du stationnement sauvage, en particulier les jours de marché</i>	<i>Limite Est du village</i>

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Cf. Carte superposant les zones de projets avec les zones à enjeu environnemental

Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	<i>Surfaces constructibles divisées par 2 par rapport au PLU précédent</i>

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?		
		Si oui, caractéristiques de la zone
- Zones agricoles ou naturelles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>52 ares de friches et milieux semi-naturels ; 2 ha de terres agricoles (1,6 de STH et 0,4 ha de terres labourées)</i>
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Entièrement classées en zone N ou en zone Ai (Agricole inconstructible)</i>
- Zones Natura 2000	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Entièrement classées en zone N ou en zone Ai (Agricole inconstructible)</i>
- Autres :		
Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Sites inscrits	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par une ZPPAUP ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Autres :	<i>monument historique</i>	<i>Parc du château classé pour partie en N et pour partie avec un règlement spécifique</i>
Préservation des ressources en eau		
- Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Entièrement classées en zone N</i>
- Zones de captage d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par un assainissement collectif non collectif	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<i>Assainissement collectif en cours de réalisation</i>
- Autres :		

Risques et nuisances

- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...). Préciser le niveau d'aléa.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<i>Zones à risques liés à d'anciennes exploitations de gypses – niveau inconnu - Entièrement classées en zone N.</i> <i>Zones de retrait-gonflement argiles – Aléa faible, moyen et fort selon les secteurs.</i> <i>PPRT (lié au stockage de gaz souterrain de Germigny-sous-Coulomb) - Zone b2 d'autorisation sous réserve – 3 300 m² de zone déjà bâtie ou en zone N.</i>
- Zones comportant des sols pollués	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Dans ce paragraphe, il sera fait état des diverses pressions et incidences pressenties de l'urbanisation sur les zones précitées. Pour chacune d'entre elles, si un impact prévisible est décelé, il sera attendu une description du type d'incidences (directes / indirectes, permanentes / temporaires, probabilité...) et une estimation de leur ampleur (surface impactée...).

Identifier les impacts, positifs ou négatifs sur les zones suivantes. Estimer l'ampleur du recouvrement.		
Zone touchée	Description du type d'incidences	Estimation de la nature et de l'ampleur des incidences
- Zones agricoles ou naturelles	<i>prélèvement de surfaces agricole</i>	<i>Très faible : 2 ha sur 1 438 ha</i>
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF	<i>Augmentation potentielle du bruit, du dérangement lié à la fréquentation</i>	<i>Très faible : ZNIEFF située en amont des zones d'urbanisation, faible augmentation de la population, ZNIEFF entièrement classées en zone N ou en zone Ai (Agricole inconstructible)</i>
- Zones Natura 2000	<i>Néant</i>	<i>Néant (distance + dépendant de bassins versants différents)</i>
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope	<i>sans objet</i>	
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<i>sans objet</i>	
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<i>Très faible</i>	<i>Classées en zone N ou en zone Ai (Agricole inconstructible)</i>
- Autres :		
Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	<i>sans objet</i>	
- Sites inscrits	<i>sans objet</i>	
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en	<i>sans objet</i>	

valeur de l'architecture et du patrimoine)		
- Autres :	<i>monument historique</i>	<i>Nul : la législation spécifique de protection des MH continuera à s'appliquer nonobstant les dispositions du PLU</i>
Préservation des ressources en eau		
- Zones humides	<i>Qualité :</i> <i>Quantité :</i>	<i>Négligeable : entièrement classées en zone N</i> <i>Très faible : obligations d'infiltrations et de rétention des eaux pluviales à la parcelle pour toutes les zones constructibles</i>
- Zones de captage d'eau	<i>sans objet</i>	
- Zones d'assainissement non collectifs	<i>Pollution des eaux souterraines et de surface</i>	<i>Installations contrôlées par le SPANC dans l'attente de réalisation de la station d'épuration</i>
- Autres :		
Risques et nuisances		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...)	<i>Effondrements</i>	<i>Négligeable : entièrement classées en zone N</i>
- Zones comportant des sols pollués	<i>sans objet</i>	
- Autres :		

Identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs du document sur les problématiques suivantes :		
	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
- Impact sur l'assainissement	<i>Augmentation des besoins d'assainissement parallèle à la population accueillie</i>	<i>Très faible : Installations contrôlées par le SPANC dans l'attente de réalisation de la station d'épuration</i>
- Impact sur la ressource en eau potable	<i>Augmentation de la consommation parallèle à la population accueillie</i>	<i>Très faible : l'augmentation de population est très faible au regard de la ressource AEP, laquelle est de plus mutualisée et interconnectée pour sécuriser l'approvisionnement</i>
- Impact sur le paysage	<i>Artificialisation, mitage de l'espace</i>	<i>Très faible : les extensions sont très faibles en surface (1,2 ha) et situées dans la continuité immédiate du bâti. Des zones A inconstructibles évitent les risques d'implantation de bâtiments agricoles dans les perspectives de qualité identifiées</i>

<p>- Impact sur l'imperméabilisation des sols</p>	<p><i>Les possibilités de construire, surtout en zones U et AU, limitent d'autant l'imperméabilisation des sols et donc les rejets brutaux d'eau pluviale dans les cours d'eau et un déficit de la recharge des nappes.</i></p>	<p><i>faible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les extensions sont très faibles en surface (1,2 ha) ;</i> • <i>obligations d'infiltrations et de rétention des eaux pluviales à la parcelle pour toutes les zones constructibles ;</i> • <i>protection des Zones Humides en aval</i>
<p>- Impact sur les continuités écologiques</p>	<p><i>Deux types d'interruptions peuvent être envisagés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>d'interruptions par l'urbanisation</i> • <i>d'interruptions par les clôtures agricoles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Très faible : les extensions sont très faibles en surface (1,2 ha) et situées dans la continuité immédiate du bâti.</i> • <i>Médiocres : l'application de contraintes sur les clôtures agricoles est très difficile dans le cadre d'un PLU</i>
<p>- Impact sur les milieux naturels</p>	<p><i>Urbanisation</i></p> <p><i>Activité sylvicole</i></p>	<p><i>Très faible : prélèvement de 0,5 hectares de friches et zones semi-naturelles Actuellement importante et prise en compte à ce titre dans le PLU</i></p>
<p>- Impact sur les milieux agricoles</p>	<p><i>Urbanisation</i></p> <p><i>Contraintes sur les exploitations</i></p>	<p><i>Très faible : prélèvement de 2 ha de terres agricoles (1,6 de STH et 0,4 ha de terres labourées) sur 1438 ha de terres agricoles sur la commune.</i></p> <p><i>Modérées : la moitié des terres agricoles de la commune sont inconstructibles pour des raisons de protection contre les risques, de préservation de la trame verte et bleue et de préservation des paysages.</i></p>
<p>- Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements</p>	<p><i>Capacité de stationnement</i></p> <p><i>Augmentation de la circulation parallèle à la population accueillie</i></p>	<p><i>Impact modéré positif : création de nouvelles possibilités, stationnement à la parcelle</i></p> <p><i>Faible : l'augmentation de population permise par le PLU est modeste.</i></p>
<p>- Impact sur les consommations en énergie</p>	<p><i>Augmentation de la consommation en énergie (chauffage, transports...) parallèle à la population accueillie</i></p>	<p><i>Faible : l'augmentation de population permise par le PLU est modeste et les constructions neuves, mieux isolées, sont moins consommatrices d'énergies que les logements anciens.</i></p>

- Impact sur les émissions de CO2	<i>Augmentation des émissions de CO₂ (chauffage, transports...) parallèle à la population accueillie</i>	<i>Faible : l'augmentation de population permise par le PLU est modeste et les constructions neuves, mieux isolées, sont moins consommatrices d'énergies que les logements anciens.</i>
-----------------------------------	---	---

Quels sont les impacts du projet sur les territoires limitrophes ?

Impact faible sur les variations de débit du Ru de Bastourné en liaison avec l'imperméabilisation.

Quels sont les impacts du projet sur les territoires frontaliers ?

Sans objet

Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?

Les mesures de réduction (obligation d'infiltration à la parcelle) et de protection des Zones Humides en aval de la commune contribuent à limiter cet impact.

D. Conclusion :

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Les conséquences majeures seront liées aux besoins en transport (habitat dispersé en nombreux hameaux, gisement d'emploi et équipement commercial extrêmement faible sur la commune obligeant les résidents à de nombreux déplacements vers les pôles urbains voisins).

Le nouveau PLU permettra néanmoins de réduire les surfaces constructibles par rapport à l'ancien, ce qui limitera les impacts liés à la croissance de population et limitera également les prélèvements de terres agricoles et naturelles.

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ?

Pourquoi ?

Une évaluation environnementale renforcée ne semble pas nécessaire dans la mesure où les enjeux environnementaux sont modérés et les éventuels incidences négatives sont évitées ou réduites.